# Écoles, groupes scolaires et demi-pensions

## RENOVATION / RESTRUCTURATION

### CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE

Mise aux normes techniques et de sécurité, rénovation/restructuration des bâtiments, groupes scolaires y compris les demi-pensions (à l'exclusion des cuisines centrales) et les locaux dédiés au périscolaire et à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

### CONDITIONS DE L'AIDE

- Les travaux relatifs aux logements de fonction ne sont pas éligibles au dispositif ;
- Les travaux connexes de terrassement et les équipements de restauration (immobiliers et matériels) et de sanitaires sont pris en compte.

### LE DISPOSITIF D'AIDE

| | |
|---|---|
| **Taux** | **25 %** |
| **Plafond de dépenses éligibles** | 1 500 000 € par école ou groupe scolaire |

*Dispositif pouvant être éligible à l'une des deux bonifications économie d'énergie cf. page 40.*

### PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Avis pédagogique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Val d'Oise si ouverture de classe.